



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 4 février 2020 à 18h00,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
CHANAZ  
CHINDRIEUX  
CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
LE MONTCEL  
MOUXY  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Michel FRUGIER  
Corinne CASANOVA  
Jean-Marc DRIVET  
Marie-Pierre FRANCOIS  
Jean-Claude CROZE  
Yves HUSSON  
Marie-Claire BARBIER  
Claude SAVIGNAC  
Nicolas JACQUIER  
Bernard MARIN  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Jean-Christophe EICHENLAUB  
Gabrielle KOEHREN  
Jean-Guy MASSONNAT  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Sylvie L'HEVEDER  
Denise DE MARCH  
Jean-Claude LOISEAU  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicole FALCETTA

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Dominique DORD  
Renaud BERETTI  
Blandine BELLANCA  
Nicole FALCETTA

**Autres présents non votants :**

Georges BUISSON  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Aurore FRAISSE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Vice-président du CIAS<sup>1</sup>  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Responsable administrative et financière du CIAS  
Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 25 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 14      Année : 2020  
Exécutoire le : **13 FEV. 2020**  
Affichée le : **13 FEV. 2020**  
Visée le : **13 FEV. 2020**

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché n° 2016-03 - Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains - Avenant n°2 : Prestation complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une paroi berlinoise**

Par marché de prestations intellectuelles en date du 31 juillet 2017, Grand Lac a confié au groupement PATEY ARCHITECTE/Olgga Architectes/Stebat/Inddigo/In-Situ/Tecta dont le mandataire est PATEY ARCHITECTE, domicilié 69 rue Pasteur – 73000 CHAMBERY, une mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains pour un montant de 455 820.50 € HT. Cette mission fait partie de l'opération « Nouveau Gymnase (N°4) » inscrite au PPI.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure concurrentielle avec négociation (concours).

#### **Rappel de l'avenant n°1**

L'avenant n°1 a eu pour objet la validation de la phase Avant-Projet Définitif (A.P.D.) et du forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre. La mission est ainsi passée de 455 820.50 € HT (546 984.6 € TTC) à 461 404.48 € HT (553 685.376 € TTC)

#### **Objet de l'avenant**

Le présent avenant porte sur les prestations complémentaires réalisées par la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une paroi berlinoise et permettant la réalisation ultérieure des travaux du LEP voisin sans impact sur le gymnase G4 Marlioz.

Compte tenu du taux de rémunération du Maître d'œuvre de 12,7663 % établi à l'acte d'engagement, la rémunération complémentaire s'élève à 9.245,35 € HT.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est donc porté à 470 649,83 € HT par le présent avenant (564 779,80 € TTC), soit une augmentation globale de 3,3% du marché initial.

Les crédits sont régulièrement inscrits au budget, programme 132.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2016-03 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 février 2020

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,  
Dominique DORD



**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A  
LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT  
SPORTIF SPECIFIQUE SUR LE SECTEUR  
MARLIOZ A AIX LES BAINS**

**AVENANT N°02  
AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE  
N° 2016-03**

**ENTRE :**

**La Communauté d'Agglomération Grand Lac** domiciliée 1500, Boulevard Lépici – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, Maître d'Ouvrage, représentée par Monsieur Dominique DORD, Président, dûment habilité à la signature du présent avenant par délibération en date du .....

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le cabinet PATEY ARCHITECTES**, mandataire du groupement composé de Patey Architectes / Olga Architectes / Stebat / Inddigo / In-Situ / Tecta, domicilié 69 rue Pasteur – 73000 CHAMBERY,

**D'AUTRE PART,**

## **IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant porte sur les prestations complémentaires réalisées par la Maîtrise d'œuvre et permettant la réalisation ultérieure des travaux du LEP voisin sans impact sur le gymnase G4 Marlioz.

Le forfait de rémunération initial provisoire était de 446.820,50 € HT.

Le forfait de rémunération définitif établi à l'avenant n°1 est de 461.404,48 €, y compris missions complémentaires MC1 et MC2.

Rappel du montant de rémunération provisoire + avenant 1

### **ARTICLE 2 - OBJET DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les prestations complémentaires sont relatives aux travaux suivants :

- Mission complète pour la construction d'un mur de soutènement provisoire par paroi berlinoise, dont le coût définitif des travaux est de 72 420 € HT (marché n°2018-40 de l'entreprise PYRAMID - lot 21 Paroi berlinoise) ;

Le coût définitif des travaux supplémentaires ayant conduit à des prestations complémentaires de Maîtrise d'œuvre est donc établi à **72.420,00 € HT**.

### **ARTICLE 3 - MONTANT DE L'AVENANT**

Compte tenu du taux de rémunération du Maître d'œuvre de 12,7663 % établi à l'acte d'engagement, la rémunération complémentaire s'élève à :

- Mur de soutènement provisoire par paroi berlinoise :  $72\ 420 \times 12,7663\% = 9.245,35 \text{ € HT}$

Montant de l'avenant n°02 : **9.245,35 € HT**

**ARTICLE 4 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

	<b>MONTANT HT</b>
Montant du marché <b>Forfait définitif de rémunération établi à l'avenant n°01</b>	461.404,48 €
<b>AVENANT n°02</b>	<b>+ 9.245,35 €</b>
Nouveau montant total du marché : <b>forfait définitif de rémunération</b>	<b>470.649,83 €</b>

Ainsi, le montant de l'avenant s'élève à **9.245,35 € HT** (neuf mille deux cent quarante-cinq euros et trente-cinq centimes) soit **+2 %** par rapport au marché initial

La nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement de maîtrise d'œuvre est jointe en annexe 1 du présent avenant.

**ARTICLE 5 – ABANDON DES RECLAMATIONS**

L'équipe de maîtrise d'œuvre renonce à toutes réserves ou réclamations concernant l'exécution du marché initial complété des éventuels avenants et liés ou non à l'objet principal du présent avenant, pour tout fait antérieur à la signature par lui de cet avenant.

Les modifications apportées au contrat par le présent avenant ne pourront être invoquées par l'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire à l'appui d'éventuelles réclamations.

**ARTICLE 6**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire original

A \_\_\_\_\_, le

Mention(s) manuscrite(s)

« *Lu et approuvé* »

Tampon, Signature(s) du (ou des) prestataire(s)  
(Nom, prénom, qualité du signataire)

A \_\_\_\_\_, le

Le Maître d'Ouvrage

Communauté d'Agglomération  
Grand Lac

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n. 2016-03 - Construction d'un équipement sportif spécifique sur le secteur de Marlioz à Aix-les-Bains -  
Avenant n.2 : Prestation complémentaire de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une paroi berlinoise

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/02/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3176 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200204-d3176-DE

---

**Date de décision :** 04/02/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires